



La ville de Pont-Sainte-Maxence s'associe avec l'ordre des avocats du barreau de Senlis.

La ville de Pont-Sainte-Maxence s'associe avec l'ordre des avocats du barreau de Senlis.

Afin de poursuivre l'effort qu'elle a initié d'un accès facilité au droit (avec les permanences de l'association «Aide aux victimes 60»), la ville de Pont-Sainte-Maxence, mettra aussi à disposition des avocats un lieu spécifique pour des permanences gratuites réservées aux Maxipontain(e)s.

Dans le cadre d'une première approche qui vise à bien cerner les enjeux du dossier, les avocats leur délivreront une information claire, précise et confidentielle et les orienteront vers les organismes ou professionnels compétents.

Les permanences se tiendront tous les 1^{ers} vendredis du mois (sauf juillet et août) de 9h30 à 12h à l'hôtel de ville de Pont-Sainte-Maxence.

Renseignements au 03 44 72 20 49